



AG UNSS
1^{er} juillet 2016
Intervention SNEP-FSU
Julien Giraud

Rapport Général de l'UNSS

Cher.es membres de l'AG, vous connaissez notre attachement au rapport général qui montre la réalité du sport scolaire, ses réussites - sans occulter certaines difficultés – et ses ambitions. Il est à la fois un outil précieux pour notre association et notre faire-valoir auprès des différents acteurs publics.

Nous avons constaté que des perspectives sont données dans ce rapport 2015 ce qui n'était pas le cas précédemment. Cette évolution nous semble positive notamment pour réaffirmer que le sport scolaire est toujours en mouvement.

Nous remercions particulièrement toutes les personnes qui ont travaillé à la production du rapport général et de l'« UNSS en chiffres » pour la qualité de leur travail et l'attention qu'elles portent à intégrer au mieux les remarques des membres du CA dans le souci de toujours améliorer ces documents qui font référence pour notre association, notamment par l'intégration

- du nombre d'élèves mobilisés lors de la journée nationale du sport scolaire
- d'un tableau de répartition des personnels de droit privé dans les académies
- d'un chapitre sur les districts et la coordination
- de la réécriture plus précise du chapitre sur les jeunes officiels

Le SNEP-FSU, comme à l'accoutumée, souhaite exposer à l'assemblée présente son analyse critique à l'égard des contenus du rapport général et de l'« UNSS en chiffres ».

Nous avons relevé quelques erreurs de chiffres dues sans doute à de mauvais copié-collé, nous vous proposons de vous les transmettre ultérieurement si une version numérique modifiable existe.

Tout d'abord nous souhaitons faire une remarque générale visant à mettre en œuvre jusqu'au bout la volonté de donner aux femmes et aux filles impliquées dans les AS et à l'UNSS une place égale à celles des hommes et des garçons. Dans le rapport, nous ne trouvons jamais les mots : licenciées, pratiquantes, jeunes officielles, animatrices, coordonnatrices etc. Nous souhaitons qu'à l'avenir, une attention soit portée à ce sujet pour tous les documents produits par l'UNSS, notamment en utilisant des termes et des expressions épicènes afin de ne pas alourdir les textes. Ce serait là une juste évolution.

Un aparté concernant les 26 photos du rapport, 7 montrent des filles, 9 des garçons, 7 des filles et garçons mais en dehors des pratiques, 2 montrent filles et garçons dans des activités mixtes, une montre des élèves en fauteuil.

Dans un autre registre, mais c'est également une demande forte de notre part, les mots sport, activités sportives, et l'adjectif sportif sont utilisés très fréquemment tandis que les termes relatifs aux activités physiques artistiques le sont trop rarement. Nous aimerions que ces activités soient davantage présentes dans les écrits de l'UNSS puisqu'elles le sont sur le terrain.

Sur la tenue des instances

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU demande un bilan des instances qui se sont réunies. Certes, nous avons celui de l'année 2014-2015 à la page 15 du rapport. Mais comment mesurer de prime abord la régularité des réunions institutionnelles quand le nombre statutaire d'instances n'est pas précisé ? 38 CRUNSS sur 62 ont été réunis (61%) et 127 CDUNSS sur 285 (44%). Ce bilan est donc loin d'être satisfaisant. Nous espérons que la mise en œuvre des plans de développement locaux du sport scolaire sera un facteur propice à la tenue régulière des instances locales.

Dans un deuxième temps, nous voulons revenir sur des éléments positifs et plus nombreux, ce dont l'UNSS et tous ses acteurs doivent se féliciter. L'UNSS connaît des réussites qu'il faut mettre en avant, elle a des ambitions fortes pour lesquelles elle élabore des projets porteurs de progrès. Nous proposons à partir de ces constats encourageants des pistes de réflexion dans lesquelles l'UNSS pourrait s'engager afin de poursuivre son développement.

Avec près d'1 050 000 licencié.es, l'UNSS continue à progresser.

Sur la pratique des Filles

On assiste à une remontée de la représentation des Filles au sein des licencié.es (40.59%) et c'est une bonne chose. Ce qui doit être souligné, et qui nous paraît encore plus important, c'est l'évolution du taux de pénétration :

Le taux de pénétration des Filles est de 17.76% quand celui des Garçons est de 25.23% (soit un écart de 7.47pts, en 2014 il était de 9.2)

Elles s'engagent dans toutes les APSA, avec pour près de la moitié des activités une représentation de plus de 40, 59% des pratiquant.es (40,59% étant la part des filles dans les licencié.es UNSS). Et contrairement aux idées reçues elles investissent parfois des activités qui demandent un engagement physique ou affectif « fort », quand certains voudraient nous faire croire qu'il faudrait développer avant tout les activités d'entretien : En spéléologie, elles sont 52.45% ; en escalade 52.27% ; en rafting 50.55% ; en parapente 45.66% ; dans les Raids, 42.53% et dans les cross 40.69%.

Les taux de pénétration selon le type d'établissement ou la localisation

La présentation l'a fort bien montré, ils sont les plus forts :

Dans les AS rurales (25,73% en 2015)

Dans les zones d'éducation prioritaire (21.55%), dans les REP (23,07%)

Néanmoins il nous faut porter une attention toute particulière sur les écarts importants entre filles et garçons dans les établissements de l'enseignement adapté EEA (33,01%, avec 14pts d'écart entre Filles et Garçons) et dans les Lycées agricoles (33.22%, avec 12.3pts d'écart entre Filles et Garçons).

Nous voyons où sont nos réussites mais aussi nos faiblesses sur lesquelles il nous faut réfléchir pour agir. Ces paramètres sont sans doute à proposer pour réflexion dans les académies et départements pour l'élaboration des plans de développement locaux.

Les AS en difficultés (-de 10% de licenciés)

Leur nombre est à nouveau en baisse cette année (25% de ces AS sont des AS du privé). Le plus inquiétant est le nombre de situations critiques qui est en constante augmentation (42% des AS en

difficulté en 2015, 38.3% en 2014, 33% en 2013). L'étude des caractéristiques de ces AS permettrait peut-être de trouver des leviers communs pour les aider à augmenter leurs effectifs.

A propos des difficultés financières

A la page 44 de l'UNSS en chiffres nous trouvons une information intéressante : La somme moyenne déclarée par les AS pour les déplacements UNSS est de 1592€. A-t-on un chiffre moyen du cout du contrat licence ? On pourrait ainsi voir la part de l'un et de l'autre dans le budget d'une AS. Les caractéristiques des AS en difficulté financières sont peut être liées à des facteurs communs auxquels l'UNSS pourrait proposer des solutions en adaptant le cout du contrat licence par exemple. Le Directeur, lors du CA d'avril ne s'est pas montré fermé à des adaptations particulières au cas par cas.

Le temps de l'AS

Nous avons trouvé des infos très intéressantes dans « l'UNSS en chiffres » (p 44 et 45).

Dans les déclarations des AS, 36.74% du temps consacré au sport scolaire l'est le mercredi après-midi. Nous voyons donc là que c'est un temps à ne jamais supprimer, même occasionnellement ou « exceptionnellement » comme on nous le dit trop souvent, car c'est plus du tiers du temps qui pourrait être supprimé pour l'offre de pratique aux élèves.

le mercredi après-midi doit être regagné en lycée, notamment en rappelant dans les instances qu'il est le temps nécessaire dévolu aux activités du sport scolaire.

38.9% des AS de lycées, 42.4% de celles des LP et 54.9% de celles des LPO déclarent qu'il y a des cours. Comment les lycées peuvent-ils à ce point ne pas suivre les recommandations des circulaires et notes de service concernant le sport scolaire (18/08/10, 28/05/14 et dernièrement 21/03/16) ? Comment interpréter que des rappels sur ces circulaires et notes ne sont pas faits régulièrement dans les instances présidées par les IA-Dasen et Recteurs ?

Les autres temps de la semaine sont à maintenir et à développer.

Plus de 10% de créneaux d'entraînement sont programmés sur la pause méridienne, parfois chaque midi.

Les Sections Sportives Scolaires

Parmi les élèves inscrit.es en SSS, 31.88% sont des filles (+0.88 par rapport à 2014).

43% des filles licenciées sont inscrites dans une section sportive contre 62.7% de Garçons.

Dans les sections hors sports collectifs : 45.75% de F (+ 0.25 par rapport à 2014)

Dans les sections sports collectifs : 22.61% de Filles (+1.6 par rapport à 2014)

Certes ces chiffres sont en progression mais ils restent bien insuffisants au regard de l'objectif de parité revendiqué par l'UNSS. Nous sommes à cet égard satisfaits que le rapport général (p41) mentionne après notre intervention au CA de décembre notre proposition.

L'ouverture de SSS filles et particulièrement dans les sports collectifs doit être une préoccupation prioritaire. L'ambition affichée dans le nouveau PNDSS d'arriver à 50% de filles inscrites dans les SSS à l'horizon 2020 nous paraît une excellente chose à condition d'un suivi et d'une attention constante.

Les Jeunes Officiel.les

On ne peut que se féliciter de l'augmentation des JO tant en nombre qu'en niveau de certification.

41.13% des JO sont des Filles, c'est un ½ pt de plus que ce qu'elles représentent parmi les licencié.es et +0.38pts par rapport à l'année précédente.

Les JO des AS de l'éducation prioritaire (LP de l'EP, REP + et REP) représentent 10.5% des JO. Or les licencié.es de ces AS représentent 12.14% du total des licencié.es... ils sont donc sous-représentés dans les JO. C'est un axe de développement qu'il faudrait approfondir.

Il est noté p49 dans le Rapport Général que de nombreux Jeunes arbitres et jeunes juges lycéens sont présents sur les Championnats de France collège. Nous tenons néanmoins à ce que cette participation ne prenne pas de trop grandes proportions car les JO de collèges doivent garder toute leur place dans ces championnats. Ce sont des moments essentiels dans leur formation.

Le handicap

Un chapitre très long est dédié à ce sujet. Il met en évidence les besoins et présente différents projets qui pourraient se développer sur l'ensemble des territoires.

Là où des actions sont mises en œuvre, on constate un investissement lourd notamment en terme de moyens humains. Une réflexion pourrait être menée sur le nombre de cadres UNSS ou de moyens attribués par les services académiques qu'il faudrait pour pouvoir progresser. Les représentants locaux des fédérations françaises de handisports et de sport adapté pourraient ponctuellement être invités lors des CDUNSS ou dans des groupes de travail pour initier et construire des projets.

L'international

Puisque certains éléments du budget sont abordés dans le Rapport Général, il serait intéressant de chiffrer le coût des événements pour l'UNSS tant pour les sommes investies que pour le temps que cela prend aux DNA.

Par ailleurs, Il ne s'agit pas de l'international à proprement parler, mais nous aimerions qu'à l'avenir des focus soient consacrés aux sports scolaires polynésien et néo-calédonien.

Merci de votre attention.

Le Rapport Général a été VOTE à l'UNANIMITE

Réponses obtenues en séance

Les remarques du SNEP-FSU sur les erreurs de chiffres et sur les analyses sont attendues par la direction nationale UNSS.

Le cout moyen du contrat licence est de 1100€ environ.

Les AS en difficultés : Les réponses se situent au plan local.